



PV du Conseil municipal du 08 novembre 2024 à 20h00

- Tour de table des présents, absents, excusés et représentés

Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Christophe BOCQUET, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER, Emmanuel SERRIER

Absents excusés : Philippe HELF, Cédric VERNEY, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Christophe DOUARD

Procurations : Philippe HELF à Chantal MARCHAND, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Gil BENICHOU

- Désignation d'un secrétaire de séance : Murielle NAGEL
- Approbation du procès-verbal du 04 octobre 2024 à l'unanimité
- Compte rendu des décisions prises par délégation
- Ajout de 2 questions à l'ordre du jour : validées à l'unanimité
 - Compostage autonome à l'école – convention de partenariat
 - Temps méridien – convention AESH
- Ordre du jour

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n°20241108 _035 Rectification de limites cadastrales

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'elle a été saisie par l'étude de Maître KOCH-CHEVALIER de Rumilly, au sujet d'une erreur de limites cadastrales concernant un chemin rural.

En effet, dans le cadre de la préparation d'un acte notarié de vente de parcelles sur le secteur de Mornaz haut, à l'occasion d'un bornage réalisé par Monsieur Aurélien LECOMTE, géomètre-expert, a dressé un procès-verbal dont sont extraits les éléments suivants :

« Le plan topographique fait état d'une discordance entre les signes de possession et l'application cadastrale quant au Chemin Rural situé à l'Est de la propriété VIOLLET. En effet, ce chemin est matérialisé sur le terrain par des clôtures et murs de part et d'autre. Sa position n'a pas évolué au cours du temps, en témoigne le Plan de bornage de la propriété de M. RINGENBACH Michel du

23/10/1972 établi par Yves COLLINET : quand on recale le plan de bornage sur le plan topographique, les limites bornées correspondent aux signes de possession existants, à savoir le mur et la clôture situés entre les parcelles B 693 et le Chemin Rural.

La convention de passage pour implantation de lignes électriques entre le Syndicat d'électricité et d'équipement de la Haute-Savoie et les époux VIOLLET laisse également penser que les poteaux électriques sont situés sur la propriété VIOLLET, ce qui correspond à l'état des lieux.

Selon l'application cadastrale, le Chemin Rural traverse la propriété VIOLLET et la coupe en deux. Aux vues des documents mentionnés ci-dessus, il apparaît clairement que le plan cadastral est erroné. Il convient donc de le rectifier »

Ainsi, à l'occasion de ce bornage amiable, il a été constaté :

- que le tracé cadastral du Chemin rural ne correspond pas à sa représentation actuelle et depuis sa création, en ce que ledit chemin est matérialisé comme longeant la limite SUD-EST de la propriété des Consorts VIOLLET, alors que son emprise réelle correspond aux pointillés traversant les parcelles cadastrées section B numéros 692 et 693 ;
- que l'emprise cadastrale erronée du chemin nécessite le rétablissement des limites des propriétés de l'ensemble des parties concernées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la modification de limites cadastrales
- **VALIDE** les modifications telles que présentées
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Délibération n°20241108 _036 Budget principal 2024 – Décision modificative n°2

Madame le Maire informe les élus que la DM n°1, adoptée lors du conseil d'octobre (délibération n°20241004_033) contenait une erreur et se trouvait de fait déséquilibrée.

Par ailleurs, la Préfecture ayant relevé une erreur dans l'équilibre réel du budget primitif principal de 8 222,56€, il convient de rectifier cette écriture, sans quoi la Chambre Régionale des Comptes pourrait être saisie. Elle propose à l'Assemblée d'adopter la DM n°2 qui vient régulariser ainsi, en précisant que celle-ci est certes déséquilibrée mais qu'elle vient s'équilibrer avec la DM n°1 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
023 virement section d'invest.	+8 500,00 €	10226 taxe d'aménagement	+ 0,00 €
Total	+ 8 500,00€	Total	+ 0,00 €
Recettes		Recettes	
		10226 taxe d'aménagement	+ 4 000,00 €
		021 virement section d'invest.	+ 8 500,00 €
Total		Total	+ 12 500,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 telle que présentée :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
023 virement section d'invest.	+8 500,00 €	10226 taxe d'aménagement	+ 0,00 €
Total	+ 8 500,00€	Total	+ 0,00 €
Recettes		Recettes	
		10226 taxe d'aménagement	+ 4 000,00 €
		021 virement section d'invest.	+ 8 500,00 €
Total		Total	+ 12 500,00 €

Délibération n°20241108 _037 Rénovation des portes et fenêtres de l'école – demande de subventions

Madame le Maire informe les élus que certaines ouvertures (porte et fenêtres) de l'école maternelle présentent de fortes dégradations, créant des pertes de chaleur importantes sur cette partie du bâtiment scolaire. Il est proposé de les remplacer par des équipements neufs.

Pour faciliter le financement de cette opération, la Commune peut déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **SOLLICITE** le bénéfice d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025
- **DEPOSE** un dossier en ce sens sur la plateforme dédiée demarches-simplifiées.fr, accompagné des pièces justificatives requises,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Objet	Montants HT	Origine des fonds	Montants
Remplacement de portes et fenêtres	35 061,61 €	DETR 80%	28 049.29 €
		Fonds propres	7 012.32 €
TOTAL	35 061.61 €	TOTAL	35 061.61 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier de subvention DETR 2025
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer d'autres dossiers de demande de subvention sur ce projet si le financement obtenu au titre de la DETR ne couvre pas les 80% de la dépense (Fonds Vert,)

Délibération n°20241108 _038
Compostage autonome à l'école – convention de partenariat

Madame le Maire rappelle que la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire fixe des objectifs ambitieux pour les collectivités en charge de la gestion des déchets. Ces dernières doivent, d'une part, réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés collectés entre 2010 et 2030 et, d'autre part, mettre en place une solution de tri à la source des biodéchets d'ici le 31 décembre 2023.

Un site de collecte des biodéchets a ainsi été installé à l'école, sur le haut de la parcelle côté Agorespace.

Il convient de finaliser une convention avec la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, compétente en matière de collecte et valorisation des déchets, visant à encadrer les conditions d'installation et d'exploitation de ce site dit de compostage autonome en établissement.

Madame le Maire présente le projet de convention aux élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention

Délibération n°20241108 _039
Temps méridien – convention AESH

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que lorsqu'un enfant est reconnu en situation de handicap, il peut bénéficier d'un accompagnement sur le temps scolaire et le temps périscolaire.

Pour ce qui concerne le temps périscolaire, la commune doit conventionner avec l'Éducation Nationale afin de déterminer la nature des responsabilités de chacune des parties lorsque des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sont affectés, sur décision du Rectorat ou de la DASEN, à l'accompagnement d'élèves nécessitant une aide humaine sur le temps de la pause méridienne afin de participer au service de restauration scolaire organisé par la commune.

Madame le Maire présente le projet de convention aux élus, en rappelant que depuis le mois de septembre 2024, le financement des postes d'AESH sur le temps méridien est à la charge de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention
- **RAPPELLE** le financement des postes AESH sur le temps méridien par l'Etat

B. INTERCOMMUNALITE

1) Présentation des rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS)

Comme chaque année, il appartient au conseil de prendre connaissance des rapports sur le prix et la qualité du service relatifs aux services « eau potable et assainissement » et « prévention et valorisation des déchets » pour l'année 2023. Les synthèses de ces 2 rapports ont été adressées aux élus, qui prennent acte de ces documents.

Il est précisé que ces rapports sont publics et consultables sur le site de la Communauté de Communes

<http://www.rumilly-terredesavoie.fr/Communaute-de-communes/Publications/Publication-des-actes-administratifs-deliberations-decisions-arretes-proces-verbaux/Deliberations> (délibérations n°2024-DEL-131 et 2024-DEL-138)

2) Point sur les différentes commissions

- PADD en cours : l'atelier sur la commune s'est tenu, il sera débattu lors du conseil de décembre

3) Informations diverses

- Congrès des Intercommunalités s'est tenu au Havre en octobre

C. COMMISSIONS / GROUPES DE TRAVAIL / INFORMATIONS

4) Commission urbanisme et voirie

- o Urbanisme :

Date de dépôt	Référence	Demandeur	Adresse demandeur		Situation	Parcelle	Objet
25/09/2024	PC 074 292 11 X 0004 T01	David MORIN-FAUCONNIER	832 route de la Petite Balme	74330 SILLINGY	54 allée du Tilleul	D 773 ; D 775 ; D 777 ; D 779	Transfert total de permis de construire
26/09/2024	PC 074 292 24 X 0005	Bernard CHABERT	65 chemin des Vignes	74150 VAULX	chemin des Vignes	D 300 et D 307	Construction d'une maison individuelle R+1 avec un abri voiture accolé et une terrasse couverte Toiture 2 pans, pente de toit 60%, débords de toit 0.80 m en tous sens
04/10/2024	DP 074 292 24 X 0036	Gilles BENAITREAU Sophie GUILLERMIN	1025 route de Nonglard	74150 VAULX	1025 route de Nonglard	B 453	Construction d'un carport de 4 mètres de long sur 3 mètres de large, en bois, toit 1 pente en tôles bacacier ou tuiles, en remplacement de la tonnelle démontable existante. Hauteur : 3 mètres. Bois teinté lasure chêne clair. Toles bacacier ou tuiles même couleur que le toit de la maison
04/10/2024	DP 074 292 24 X 0037	Benoît BENARD	39 rue de la Pièce	74150 VAULX	39 rue de la Pièce	A 692	Réfection peinture fenêtres, volets et portes gris perle rar 7047
08/10/2024	DP 074 292 24 X 0038	SARL Eco Chauffage Aquitaine	5 allée de Tourny	33000 BORDEAU X	34 impasse des Pêchers	E 219	Mise en place d'un système solaire combiné version mono ballon de marque HELIO FRANCE avec 3 capteurs panneaux plats solaire en surimposition toiture d'une superficie brute de 6,96 m2.
13/10/2024	DP 074 292 24 X 0039	RM04-EUNF Raphaël MESLATI	42 chemin du Moulin Carron	69130 ECULLY	187 chemin des Vignes	D643 D764 D765 D311	Installation de 14 panneaux photovoltaïques en surimposition

- Voirie : point sur les travaux passés, en cours et à venir : chemin à Fresnes en attente, à relancer.
- 5) Commission Travaux – Aménagements**
 - Le compte-rendu a été envoyé aux élus
- 6) Commission marché, services, culture et vie associative**
 - Retour sur le marché d'Octobre Rose : beaucoup de marcheurs (400), succès des commerces et de l'animation
 - Marché du 17 novembre : AVS tiendra la buvette
 - Illuminations de Noël du 13 décembre : les parents de la classe découverte de 2026 seront présents pour des stands, et des spectacles pour les enfants auront lieu dans la salle communale
 - Marché de Noël du 15 décembre : proposition d'une animation de chants *a capella*.
- 7) Groupe de travail « sentiers et patrimoine »**
 - Réunion le 15 novembre à 9h00
- 8) Groupe de travail « Communication »**
 - Bulletin municipal : en cours de rédaction
- 9) Informations du CCAS**
 - Retour sur la semaine bleue : film très apprécié, salle pleine
 - Repas des aînés dimanche 10 novembre : 27 inscrits
 - Préparation du 11 novembre
- 10) Informations de l'Ecole**
 - Retour sur le conseil d'école de jeudi 07 novembre : la sécurité routière sera abordée, des activités sportives seront proposées, ainsi que du théâtre, une animation autour de la pêche. Les élèves ont inscrit un bateau sur le Vendée Globe virtuel. 102 élèves inscrits, et prévision de 16 enfants en petite section en septembre, et 12 départs de CM2 au collège. Un atelier poterie est proposé le soir par Atout Môme. Le loto de l'APE aura lieu le 15 février, et la kermesse le 27 juin
 - Informatique : intervention le 13 novembre pour les dysfonctionnements signalés et l'installation de nouveau matériel.
 - Cantine : démarrage le 04 novembre de la société SER. Il est trop tôt pour dresser un bilan.
 - Stockage et élimination des déchets non compostables de la cantine : organisation actuelle à revoir totalement. Réflexion en cours.

D. QUESTIONS DIVERSES

- Date du conseil de janvier 2025 : à décaler au 10 janvier, au lieu du 03.
- Conseil de décembre : le jeudi 05 décembre à 19h00
- Date des vœux du Maire : jeudi 16 janvier, à 19h00
- Boulangerie en vente : contact avec l'EPF pour un portage

Séance levée à 22h15

Signatures :

Murielle NAGEL, Secrétaire de séance	Isabelle VENDRASCO, Maire
	